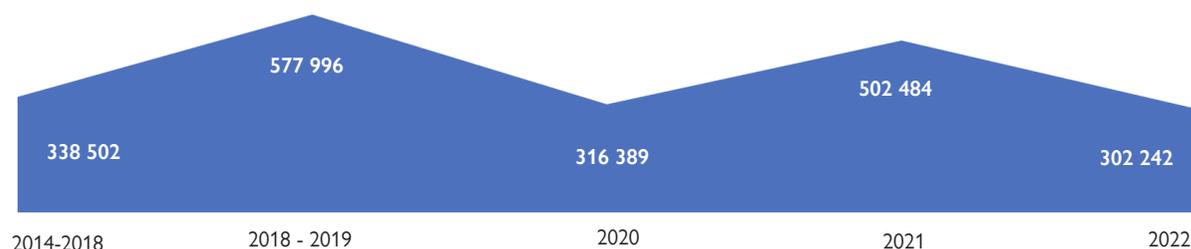


Depuis plusieurs années, la République centrafricaine (RCA) est affectée par des crises politiques, sécuritaires et humanitaires liées aux violences armées, aux tensions intercommunautaires, aux conflits entre agriculteurs et éleveurs et à des facteurs naturels (inondations et incendies). L'année 2019 correspondant à la période de signature des accords de paix de Khartoum a été propice aux retours de ménages déplacés internes. Après l'apparition d'une nouvelle rébellion pendant la période électorale de fin 2020 et une intensification des opérations militaires au cours de l'année 2021, la situation sécuritaire est restée volatile tout au long de l'année 2022 marquée par des affrontements sporadiques opposant les Forces Armées Centrafricaines (FACA) (appuyées par leurs alliés) aux groupes armés non étatiques luttant pour le contrôle des territoires. La volatilité de la situation sécuritaire entraîne des vagues de déplacements dans des zones marquées par l'activité des groupes armés non étatiques (principalement sur les axes) et des vagues de retour en cas d'amélioration relative de la situation sécuritaire dans d'autres zones de nouveau sous le contrôle de l'armée nationale. Dans ce contexte, des ménages originaires de localités relativement plus stables expriment des intentions de retour dans leur lieu de résidence initial. Ce tableau de bord vise à donner un aperçu global des dynamiques de retours dans le pays et des besoins humanitaires multisectoriels dans les zones de retour dans la perspective d'informer les décisions stratégiques sur l'appui aux solutions durables des ménages. Les informations fournies dans ce tableau de bord s'appuient sur les résultats du [suivi des déplacements](#) mené par la Matrice de suivi des déplacements (Displacement Tracking Matrix, DTM) en décembre 2022¹, les résultats d'enquêtes sur les [intentions futures des déplacés internes](#)² et d'autres données secondaires telles que l'[évaluation multisectorielle des besoins \(MSNA\) menée par REACH entre juillet et septembre 2022](#)³.

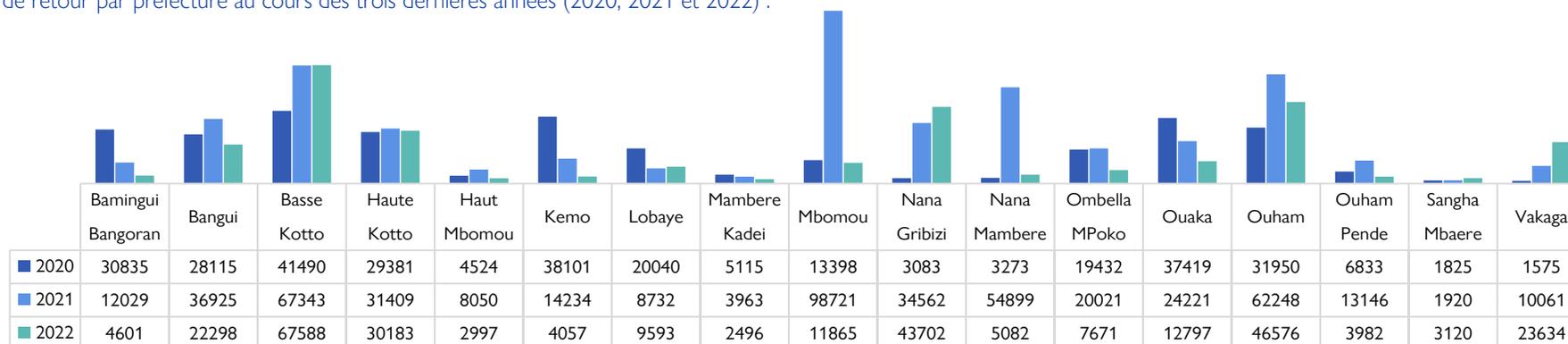
Nombre de retournés internes en 2022 (de janvier à décembre, DTM) :



Evolution des vagues des vagues de retour entre 2014 et 2022 (source DTM) :



Vagues de retour par préfecture au cours des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) :



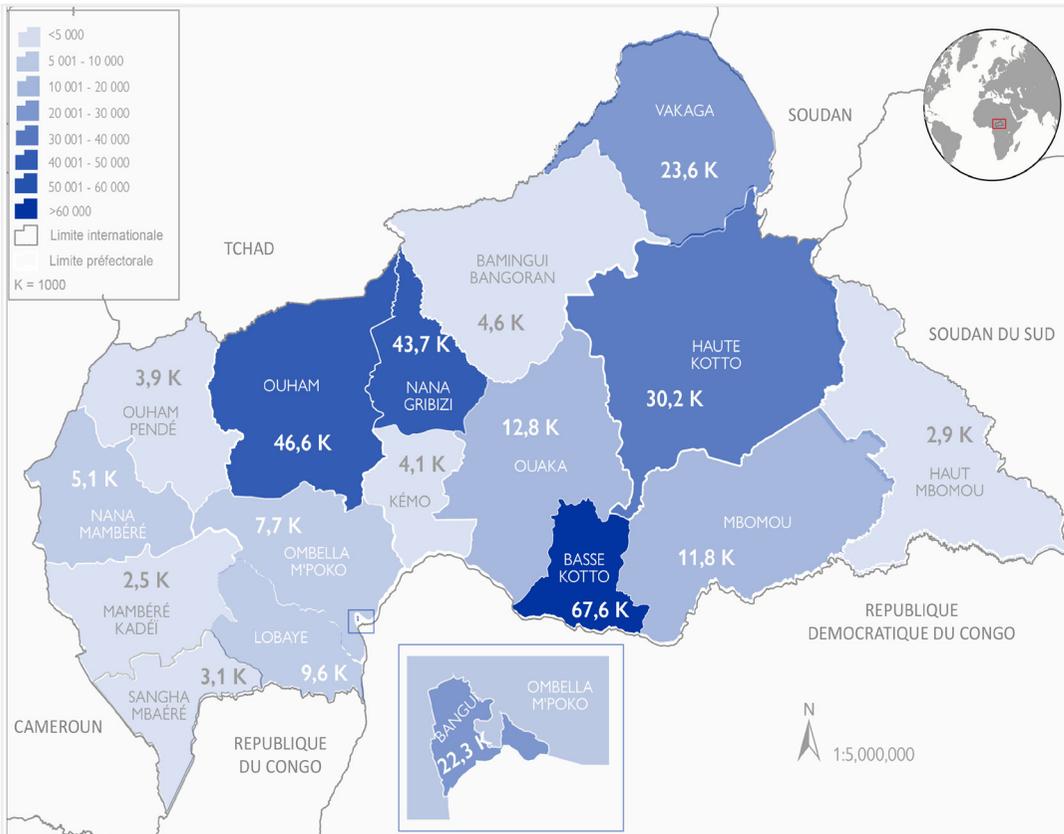
¹DTM. [Rapport de suivi des déplacements](#), Round 17. République centrafricaine. Décembre 2022

²DTM. [Enquête sur les intentions futures des PDI installées au niveau des sites](#), Round 17. République centrafricaine. Décembre 2022

³REACH. [Analyse de l'évaluation multisectorielle des besoins](#), République centrafricaine. Septembre 2022.

Q APERÇU DES RETOURS

Carte de concentration des retournés en 2022 par préfecture (source DTM) :



La DTM a répertorié à l'échelle nationale 302 242 personnes retournées internes (61 404 ménages) au cours de l'année 2022 (de janvier à décembre 2022). La concentration des retours en 2022 a été plus importante dans les préfectures de Basse-Kotto (67 588), Ouham (46 576), Nana-Gribizi (43 702) et Haute-Kotto (Bria) (30 183). Les retours considérables en 2022 dans ces préfectures (surtout au niveau des quartiers situés dans les zones urbaines) s'expliquent par la relative amélioration de la situation sécuritaire après la reprise du contrôle des villes par l'armée nationale (amorcée depuis 2021) ainsi que les conditions de vie difficiles dans les localités d'accueil des déplacés internes. Il faut également préciser que les intentions de retour des ménages installés sur les sites sont plus élevées dans les préfectures de Haute-Kotto, Nana-Gribizi et Ouham ayant connu des vagues de retours significatives au cours de l'année précédente. Environ 73 pour cent des ménages installés sur les sites de Bria, 59 pour cent des ménages des sites de Kaga-Bandoro et 38 pour cent des ménages de l'Ouham (Batangafo) souhaitent quitter les sites dans les trois prochains mois.

Les retours restent toujours plus prépondérants pendant la période 2018-2019 durant laquelle 577 996 retours ont été effectués. Ces retours ont été suscités par une relative stabilité à la suite de la signature des accords de paix de Khartoum de 2019. Un ralentissement des retours a été constaté pendant l'année électorale de 2020 marquée par la création d'une coalition de groupes armés ayant pour objectif de bloquer le processus électoral (316 389 retours). Après cette baisse en 2020, les retours ont de nouveau connu une hausse en 2021 correspondant à la reprise de grandes villes par les Forces Armées Centrafricaines (FACA) (502 484 retours en 2021). C'est notamment au cours de l'année 2021 que les préfectures de Mbomou, Basse-Kotto, Ouham et Nana-Mambere ont connu des vagues de retours considérables. Toutefois, un ralentissement des retours a été constaté en 2022 par comparaison à l'année antérieure (2021) en raison de l'insécurité continue au niveau des axes et de l'insuffisance de l'assistance humanitaire pour favoriser le retour des ménages.

Le round de suivi des déplacements menés par la DTM (round 17) a montré que les principaux motifs de retour sont par ordre d'importance l'amélioration de la situation sécuritaire en zone d'origine (dans 80% des localités de retournés) et les faibles conditions de vie en zones d'accueil des déplacés internes (14%). Ainsi, dans les zones où les conditions sécuritaires sont propices au retour, une assistance humanitaire pour favoriser le retour et répondre aux nombreux défis des ménages en termes d'abris, de protection, de moyens d'existence et d'accès à des services de base essentiels pourrait favoriser la continuité des retours de ménages au cours de l'année 2023.

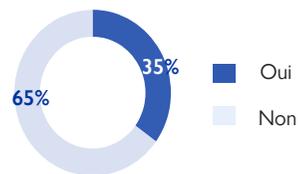
⁴ Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

BESOINS EN ABRIS DANS LES ZONES DE RETOUR

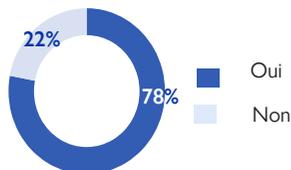
Types d'abris des ménages PDI dans leur zone de retour (source DTM) :

Types d'abris des ménages PDI dans leur zone de retour	% de ménages
Structure permanente (briques, parpaings, avec toiture et tôles)	11%
Structure semi-permanente (briques, toiture et paille)	86%
Structure temporaire (abris d'urgence)	3%

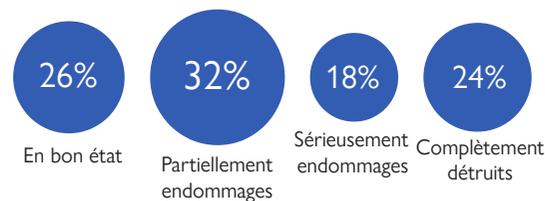
Pourcentage de ménages PDI considérant les abris comme besoin prioritaire pour le retour (source DTM) :



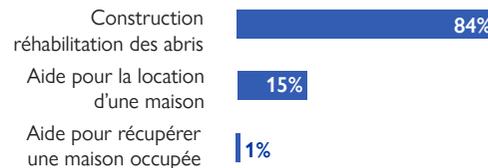
Pourcentage de ménages PDI propriétaires de leur maison dans leur zone de retour (source DTM) :



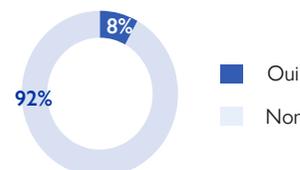
Etat des abris des ménages PDI dans leur zone de retour (source DTM) :



Besoins spécifiques en abris pour le retour (source DTM) :



Pourcentage de ménages PDI propriétaires disposant d'une attestation de propriété (source DTM) :



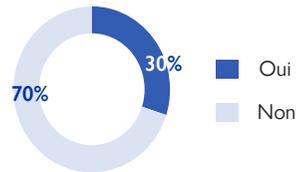
D'après une enquête sur les intentions futures des ménages installés dans les familles d'accueil réalisée par la DTM en décembre 2022, l'abri constitue le besoin prioritaire des ménages le plus cité pour le retour dans leur lieu de résidence initial (cité par 35 pour cent des ménages). Ce pourcentage est plus important dans les préfectures de Nana-Gribizi (66%), Nana-Mambere (48%) et Vakaga (44%). Les besoins spécifiques en abri pour le retour sont par ordre d'importance la construction / réhabilitation des abris dans les zones de retour (84%), l'aide pour la location d'une maison (15%) et l'aide pour la récupération de maisons occupées (1%).

Ce besoin important en abris dans les zones de retour s'explique par la situation sévère en abris : les abris sont complètement détruits ou sérieusement endommagés pour 42 pour cent des ménages installés en familles d'accueil et 58 pour cent des ménages PDI installés au niveau des sites. Ces dommages sur les abris sont surtout liés aux conflits entraînant parfois des incendies volontaires, aux aléas naturels climatiques (inondations et incendies domestiques) et par la typologie dominante des abris constituée d'habitats traditionnels en paille qui occasionnent parfois des fuites en cas de pluies. En effet, 86 pour cent des déplacés internes possèdent des abris semi-durables (habitats traditionnels en paille) dans leur zone de retour tandis que 11 pour cent ont des abris constitués de matériaux durables (briques, parpaings, avec toiture et tôles) et 3 pour cent occupent des abris d'urgence.

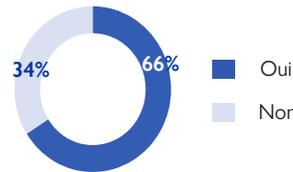
Il faut également noter que la détérioration des abris dans les zones de retour constitue un frein important au retour des PDI. En effet, le round 17 de suivi des déplacements a montré que le manque d'abri dans les zones de retour empêche le retour effectif de la majorité des PDI dans le quart des localités d'accueil des ménages déplacés internes (25%) et ce pourcentage atteint la moitié des localités (50%) dans la préfecture de Nana-Gribizi. La grande majorité des PDI (78%) sont propriétaires de leur abri dans leur zone de retour. Pour autant, seulement 8 pour cent des ménages détiennent un document d'attestation de propriété, ce qui pourrait constituer un frein pour la récupération des abris en cas de retour. En effet, le round 17 de suivi des déplacements de la DTM a mis en évidence que la majorité des retournés n'ont pas pu récupérer leur parcelle dans 9 pour cent des localités après leur retour effectif car des parcelles étaient occupées par d'autres entités telles que les voisins / membres de la famille élargie.

PROTECTION ET ACCES A DES SERVICES DE BASE DANS LES ZONES DE RETOUR

Pourcentage de ménages retournés n'ayant pas accès à suffisamment d'eau pour satisfaire leurs besoins essentiels (source MSNA) :



Pourcentage de ménages retournés n'ayant pas accès à suffisamment de latrines pour leurs besoins essentiels (source MSNA) :



L'accès à des services de base reste très difficile dans les localités de présence des retournés. L'accès à l'eau est globalement contraint par la faible couverture du réseau de distribution d'eau et l'insuffisance de sources d'eau améliorées telles que les forages et les puits améliorés. L'évaluation multisectorielle des besoins (MSNA) réalisée par REACH entre juillet et septembre 2022 a montré que **30 pour cent** des ménages retournés à l'échelle nationale ne disposent pas de suffisamment d'eau pour satisfaire leurs besoins de boire, cuisiner et l'hygiène personnelle. La même enquête souligne que **69 pour cent** des ménages retournés rencontrent des difficultés d'accès à l'eau notamment à cause des longues files d'attente au niveau des points d'eau, le manque de récipients pour puiser de l'eau et la mauvaise qualité de l'eau. Parallèlement, **66 pour cent** des ménages retournés n'ont pas accès à suffisamment de latrines et **19 pour cent** pratiquent la défécation à l'air libre par manque de latrines.

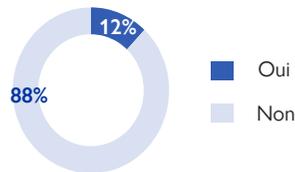
La situation en protection reste également préoccupante. Le round de suivi des déplacements de la DTM (round 17) a indiqué que des incidents sécuritaires ont été répertoriés dans **12 pour cent** des localités de présence des retournés. Les types d'incidents sécuritaires les plus signalés dans les zones de retour sont respectivement les vols et cambriolages (**65%**), les agressions physiques (**58%**) et les violences basées sur le genre (VBG) (**42%**). En outre, les informateurs clés ont indiqué qu'aucun acteur (police, gendarmerie, armée ou MINUSCA) n'assure la sécurité dans **17 pour cent** des localités de présence des retournés.

La situation en sécurité alimentaire reste critique car **74 pour cent** des ménages ont des barrières importantes d'accès aux marchés (distance, hausse des prix etc.) alors que le marché constitue une source de nourriture importante. Les principales contraintes à la pratique de l'agriculture des ménages retournés restent le manque de semences, le manque de moyens financiers et de main d'œuvre.

Pour le secteur de l'éducation, la MSNA montre que **68 pour cent** des enfants retournés en âge scolaires ont fréquenté un établissement scolaire au cours de l'année scolaire 2021-2022. En effet, la situation de déplacement pourrait occasionner l'abandon scolaire des élèves qui ne retournent pas forcément à l'école après le retour effectif du ménage. De plus, les informateurs clés ont souligné que les écoles secondaires sont accessibles uniquement dans **53 pour cent** des localités d'accueil des retournés contre **92 pour cent** pour les écoles primaires. L'insuffisance de structures scolaires pourrait aussi représenter un frein important à la scolarisation des enfants dans les zones de retour.

Concernant la santé, les ménages retournés peuvent accéder à des structures sanitaires dans **82 pour cent** des localités. Cependant, la MSNA montre que la quasi-totalité des ménages retournés (**94%**) ont des défis importants d'accès aux soins sanitaires liés notamment au manque de personnel de santé, le manque de moyens financiers pour l'accès aux soins, le manque de médicaments et l'insécurité dans certaines zones.

Pourcentage de localités de retour ayant connu des incidents sécuritaires graves au cours des 30 jours précédents (source DTM) :



Trois principaux types de risques sécuritaires les plus cités dans les localités d'accueil des retournés :

1	Vols et cambriolages	65%
2	Agressions physiques	58%
3	Violences basées sur le genre (VBG)	42%

Accès à la nourriture et aux services de santé et d'éducation :

	Pourcentage de ménages retournés ayant un score de diversité alimentaire acceptable	35%
	Pourcentage de ménages retournés ayant des barrières d'accès au marché	74%
	Pourcentage de localités d'accueil des retournés où une école primaire est accessible à distance de marche	92%
	Pourcentage de localités d'accueil des retournés où une école secondaire est accessible à distance de marche	53%
	Pourcentage d'enfants en âge scolaire des ménages retournés scolarisés au cours de l'année dernière (2022)	68%
	Pourcentage de localités d'accueil des retournés où une structure sanitaire est accessible à distance de marche	82%
	Pourcentage de ménages retournés ayant des difficultés d'accès à des soins sanitaires	94%